

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE  
1 bd Lakanal – BP 9033  
24019 - PERIGUEUX**

**DD093-2011**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de membres du conseil  
en exercice : 50  
Présents : 33  
Votants : 43  
Dont 10 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la  
Communauté d'Agglomération  
Le 20 juin 2011

**Le 27 juin 2011**

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : REALISATION DU PARC D'ACIVITES DE BORIE-PORTE A TRELISSAC : AVENANT  
N° 7 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N° 01-026 DU 10 AVRIL**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes BELOMBO, SIMEON, ROUGIER, TYTGAT, DECABRAS-MATA, PLAN.

MM. LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, DAUGIERAS, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX,  
PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, BELLOTEAU, BOURGEOIS,  
DUPUY, GERAUD, MINGASSON, MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, COLBAC, GEORGIADDES, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BOUSSARIE, DOAT, LABAILS, MARCHAND, MOULENES, NOUGUEZ, PATRIAT.

MM. LE PAPE, ROUSSARIE, LE ROUZIC, MOYRAND, CORNET, DOSSET, LE VACON, MATHIVET, MATELAT.

POUVOIRS :

Mme DE PISCHOF	pouvoir à	M. TESTUT
Mme DOAT	pouvoir à	Mme GERAUD
Mme LABAILS	pouvoir à	M. DUPUY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme BOURGEOIS
Mme MOULENES	pouvoir à	Mme TYTGAT
Mme PATRIAT	pouvoir à	M. RIGAUD
M. ROUSSARIE	pouvoir à	M. BARBARY
M. MOYRAND	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. CORNET	pouvoir à	M. MINGASSON
M. MATHIVET	pouvoir à	M. GEORGIADDES

**OBJET : REALISATION DU PARC D'ACTIVITES DE BORIE-PORTE A TRELISSAC : AVENANT N° 7 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N° 01-026 DU 10 AVRIL 2001**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du parc d'activités de Borie-Porte a été attribué au groupement de maîtres d'œuvre SCP VERGNOL et SEMONT et l'EURL ATEL dont la SCP VERGNOL et SEMONT est mandataire.

**Qu'** en décembre 2007, le mandataire fait part à la Communauté d'Agglomération Périgourdine de son changement de raison sociale qui est devenue SELARL AQUITAINE GEOMETRIE depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

**Qu'** un avenant est établi en ce sens.

Lors de sa réunion du 29 avril 2011, le Conseil communautaire a acté du fait que les membres de la SELARL AQUITAINE GEOMETRIE se sont séparés et que la nouvelle raison sociale devient SELARL de géomètre-experts VERGNOL-SEMONT.

**Qu'** un avenant est établi en ce sens.

**Considérant que** par courrier en date du 16 mai 2011, le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre a fait part à la CAP de la vente de sa société : la SELARL de géomètres experts VERGNOL et SEMONT à la SELARL géomètres experts DUCONGE à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011 et de la reprise du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du parc d'activités de Borie Porte à Trélissac par ce dernier.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- d'établir un avenant actant de la reprise du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du parc d'activités de Borie Porte à Trélissac par la SELARL de géomètre-experts DUCONGE.

**Délibération votée à l'unanimité**

**Délibération publiée le  
Délibération certifiée exécutoire  
à compter du**

**Pour extrait conforme,  
Périgueux, le**

**Le Président  
Claude BERIT-DEBAT**